

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL - EXERCICE FINANCIER 2024 (2023-12)

RÈGLEMENTS 2023-15, 2023-16, 2023,17, 2023-18, 2023-22 ET 2023-23

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants:

- Règlement 2023-12 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2024;*
- Règlement 2023-15 – *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation à ses membres;*
- Règlement 2023-16 – *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation à ses membres;*
- Règlement 2023-17 – *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation à ses membres;*
- Règlement 2023-18 – *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation à ses membres;*
- Règlement 2023-23 – *Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial - Exercice financier 2024.*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 14 décembre 2023.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entreront en vigueur en date du **1^{er} janvier 2024** et qu'ils seront disponibles à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 15 décembre 2023

Le secrétaire d'arrondissement,
Simon Provost-Goupil

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2023-15, 2023-16, 2023,17, 2023-18, 2023-22 ET 2023-23

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d’arrondissement, certifie que, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), que l’avis public ci-dessus a paru le 15 décembre 2023 sur le site Internet de l’arrondissement et a été affiché au bureau d’arrondissement le même jour.

Fait à Montréal, le 15 décembre 2023

Le secrétaire d’arrondissement,

Simon Provost-Goupil